

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CORDELLE
DU 1^{er} MARS 2022

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX et le 1^{ER} MARS à 20h30 le Conseil Municipal convoqué le 24 Février 2022 par le Maire s'est réuni à la mairie en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi sous la Présidence de Monsieur Philippe CHATRE, Maire.

Nombre membres afférents au CM : 15
En exercice : 14
Présents : 11

Etaient présents: Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, LAMURE Sandra, CAPITAN Pascal, SERVAJEAN Yolande, MORLANDET M.Christine et Mrs PERSIGNY André, TRONCY Georges, DEMICHEL Nelly BILLIEMAZ Gérard et CHARRIER Jérôme

Etaient absents excusés : Mme CHAUX Delphine et Mr CHAUMENTIN Gilles

Était absent : Mr CAPITAN J.Paul

Secrétaire de séance : Mme MORLANDET M.Christine

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents. Il a une pensée pour les amis Ukrainiens et informe qu'une réunion avait lieu ce soir à l'initiative du Maire de Roanne qui invitait toutes les communes pour voir de quelle façon aider le peuple ukrainien. Il s'est fait excuser et a demandé à être informé des suites de cette réunion. Le Maire tient à remercier particulièrement Sandra LAMURE pour le travail fait en tant que coordonnateur communal lors du recensement de la population, ainsi que les 2 agents recenseurs J.Louis DUFOUR et Madeleine FILLIOL. Il souligne la difficulté qu'ils ont rencontré pour que les gens effectuent cette démarche obligatoire, soit par Internet, soit en retour papier en Mairie. Certains ont été relancés 4 ou 5 fois par les agents. Il est vraiment déplorable de voir un tel comportement. Il tient à rappeler que le recensement étant obligatoire, les personnes qui n'ont pas répondu ou après la date (2 enveloppes rapportées dans boîte aux lettres 4 jours après) seront verbalisés par l'INSEE.

Le Maire remercie également toute l'équipe du bulletin municipal pour leur travail.

Le précédent compte-rendu ayant été adopté, l'ordre du jour est alors abordé.

Le Maire laisse la parole à Julien CHABRY, 1^{er} adjoint pour relater l'analyse des offres et le choix de la CAO pour le marché assainissement.

Pour le lot 1: l'extension de la station d'épuration c'est l'entreprise SADE/PONTILLE qui a été retenue pour un montant H.T de 488.476,00 €.

Pour le lot 2 : travaux sur réseau c'est l'entreprise COLAS/TPCF qui a été retenue pour un montant HT de 138.915,65 €

Le Maire remercie Julien pour cette présentation.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE le choix de la CAO pour le marché assainissement et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de ce dernier.

Il fait ensuite part de la liste établie pour les projets à réaliser sur la Commune en demandant aux conseillers les priorités de ces derniers.

Il indique qu'à Millet le propriétaire contacté a donné son accord pour aménager la plate-forme afin que les camions poubelles puissent tourner plus facilement pour la collecte. Il faudra donner l'information aux propriétaires de ce hameau pour qu'ils

ramènent leurs poubelles chez eux, après le ramassage. Il n'est pas possible de la laisser en bordure de chemin.

Le Maire demande au Conseil de réfléchir à une solution pour pouvoir reloger l'association EMMAUS, comme la Commune va reprendre le local.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE le renouvellement de la convention de mutualisation avec la COPLER,

Le maire rappelle :

- le séminaire pour le triptyque (COPLER) le 7 mars à 19 h. Chacun a reçu une invitation et il fallait s'inscrire directement auprès de la COPLER,

- les dates des élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022, un tableau sera envoyé avec les tours de permanence. Les élections législatives seront les 11 et 19 juin 2022. Il insiste pour que tout le monde soit présent ces jours-là.

- l'évènement comme chaque année de Loire Propre. Rendez-vous à 8 h 30 au Château de la Roche, le café est offert par la Mairie de St Priest et arrivée vers le Catalpa ou la Commune offre l'apéritif.

- il fait part qu'il ne reste plus qu'un terrain à vendre par la Commune, l'autre ayant été réservé.

- il informe d'un rendez-vous le 18 mars avec Mme CHALLET du Département et l'équipe de Sport Nature pour l'organisation du Blackard avec des animations pendant ces 2 jours

- il explique au Conseil que le marché de la cantine prend fin cette année scolaire et que la Commune de St Cyr de Favières prend le relais. A voir s'il faut maintenir le groupement des 3 communes ou non.

- il signale que pour la 2^e fois, le panneau de CORDELLE a encore été volé

Il laisse la parole à Maire-Christine MORLANDET pour présenter l'application ILLIWAPS à télécharger, pour avoir toutes les infos importantes et urgentes de la Mairie, des associations, etc....

Nelly DEMICHEL informe que le Sou de l'Ecole et le Foot souhaiterait organiser la fête patronale puisqu'il n'y a plus de comité des fêtes. Elle demande à la Mairie si elle serait d'accord pour continuer à subventionner le feu d'artifice comme avant.

La séance est levée à 23 h15



